

Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

Séance du 14 mai 2018

Conseillers absents : P. Balty, pouvoir à M.-L. Arnaud, A. Dardard pouvoir à J.-M. Jimenez, S. Gasc pouvoir à Christine Bénazet, J.-L. Lucas pouvoir à Cl. Lafon, P. Carrière, B. Larroche.

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie.

◆ Déclassement et classement de voies communales.

Dans le cadre du réaménagement scolaire, il convient de mettre à jour le cadastre. L'impasse Izar doit être déclassée du domaine public et être incluse sur le parcellaire de l'école. A contrario, la zone parcellaire de l'école, qui empiète sur la rue des écoles, est à intégrer dans le domaine public.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

◆ Débat sur le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Quelques modifications ont été apportées notamment sur la diminution de la surface constructible.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

◆ Validation du courrier en réponse à celui des agriculteurs en conventionnel.

Suite au courrier et à la pétition d'un groupe d'agriculteurs conventionnels mécontents de l'exonération de la taxe foncière non bâtie (TFNB) pour les terrains agricoles exploités en mode biologique, le conseil municipal a validé le contenu du courrier de réponse qui leur sera adressé prochainement.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

◆ Travaux du pool routier pour 2018.

Des travaux vont être effectués sur le chemin Malafa pour un montant de 59 050 € HT et le rebouchage des trous sur les chemins communaux pour un montant de 7 985 € HT.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

◆ Nathalie Fauré, adjointe au maire, propose de prendre en charge la commission Voirie et de mener les actions suivantes.

- Recensement des voies communales et rurales.
- Pointer les panneaux de signalisations de la commune,
- s'occuper des équipements « Amendes de police »,
- organiser les sentiers de randonnées,

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

◆ Conseil municipal des enfants (CME), choix des projets.

Suite au compte-rendu de la 1^{ère} réunion du CME, les projets suivants sont proposés :

- Environnement : création d'un composteur pour les déchets de la cantine et pose de nichoirs à oiseaux.
- Solidarité/Citoyenneté : récupération des bouchons

plastiques au bénéfice de l'association « Solidarité bouchons 31 ».

- Construction de maisonnettes à livres dans le village
- Rencontre avec les seniors de la commune.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

◆ Recours au tribunal administratif au sujet de la station d'épuration.

Des administrés ont déposé une requête auprès du tribunal administratif de Toulouse afin d'empêcher l'implantation de la nouvelle station d'épuration. La commune va faire appel à un avocat et dispose de 60 jours pour déposer un mémoire auprès du Tribunal Administratif de Toulouse. M. le maire propose de consulter le cabinet Bouyssou, spécialisé dans le droit de l'urbanisme et ayant défendu la mairie dans une autre affaire avec succès. L'assemblée demande la présentation de deux devis d'avocats.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

◆ Scolarisation d'un enfant dans une commune voisine.

Une habitante de Montesquieu a sollicité la commune de Vieilleville pour y scolariser son enfant, qui aura 3 ans en janvier 2019, en toute petite section. (TPS). Le règlement de l'école de Montesquieu autorise les inscriptions pour les enfants qui ont 3 ans dans l'année de la rentrée scolaire. Dans ce cas précis, cet enfant, né en janvier 2016, ne pourra être scolarisé qu'à la rentrée 2019/2020. L'école de Montesquieu ne possède pas de Réseau d'éducation prioritaire (REP) pour accepter des TPS et l'entrée en cours d'année n'étant pas possible, le conseil municipal ne voit pas d'inconvénient à ce que l'enfant soit inscrit à Vieilleville. M. le maire ne fournira pas d'autorisation écrite à la commune de Vieilleville, la commune ne paiera aucun frais de fonctionnement pour un service de convenance personnelle et pour un service présent dans la commune.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

◆ Demande de repas sans viande à la cantine de l'école.

Un administré fait la demande, en vue de la prochaine rentrée scolaire, d'un repas sans viande pour son enfant, scolarisé actuellement à l'école de Villeneuve.

A l'école de Montesquieu, les repas de la cantine sont préparés sur place par Ghyslaine Hebrard qui assume

seule la confection de plus de 100 repas par jour. Elle est en charge des commandes, des contrôles sanitaires des denrées alimentaires et du ménage des locaux. Elle veille à fournir chaque jour un menu équilibré aux enfants.

Considérant son importante charge de travail, la confection de repas différents de ceux proposés n'est pas envisageable.

L'assemblée donne à l'unanimité des présents un avis défavorable à cette demande.

♦ **Urbanisme.**

DP : Christophe Ben, 3 RD 16, piscine et abri piscine.

DP : Julia Leire, 23 route de Nailloux, mur de clôture.

DP : Sébastien Donnadiou, 23 Escorgilis, piscine.

DP : Charles Chatenie, chemin de Lardenne, panneaux photovoltaïques.

DP : Guillaume Fraisse, 51 rue de l'Ancien Petit Fossé, abri de jardin.

PC : Fabien Robichon, chemin de St Léon, maison individuelle.

Permis d'aménager : M. Nicolas Salas, maison existante et construction d'une maison individuelle ce qui nécessite une division foncière.

PC : Boris Nicolle, rue de l'Ancien Petit Fossé, changement de destination.

PC : Nathalie Troislouche, Lieu-dit « Laucate », travaux sur construction existante.

♦ **Comptes-rendus de réunions.**

SPEHA (Service public de l'eau Hers Ariège) du 12 avril 2018 :

SMEA - CT11 du 10 avril 2018 :

Terres du Lauragais - Voirie du 6 avril 2018 :

Terres du Lauragais - Sentiers de randonnées du 23 avril 2018 :

Terres du Lauragais - Conseil communautaire du 27 mars 2018 :

Vous pouvez consulter l'intégralité de ces comptes-rendus à la mairie.

♦ **Commission Patrimoine du 5 mai 2018.**

Une matinée a été consacrée au dégagement du chemin du Buguet et au nettoyage des abords de la fontaine.

Afin d'entretenir différents sites de la commune, les bénévoles se retrouvent tous les 1^{ers} samedis matin de chaque mois pour une intervention.

♦ **Conseil municipal des enfants (CME) du 8 mai 2018.**

Les points suivants ont été abordés :

- Implantation du composteur, de nichoirs à oiseaux, de cabanes à livres.

- Le composteur, les nichoirs et les cabanes à livres seraient fabriqués en bois avec l'aide des parents, de bénévoles et celle des agents municipaux en fonction de leur disponibilité.

- Autres projets en cours du Conseil municipal des enfants : une rencontre avec les aînés, une collecte de jouets et de vêtements d'enfants ainsi que la récupération de bouchons en plastique au profit d'une association solidaire.

♦ **Informations.**

- Bilan de l'ALAE : en 2018, en raison d'une augmentation de la participation des familles, des subventions CAF, du fond d'amorçage et des fonds de la mairie, le budget prévisionnel est de 98 176,02 €.

- ALAE - Tarification : depuis le mois d'avril, un nouveau logiciel a été configuré pour l'envoi détaillé des factures aux parents d'élèves.

- Laboratoire départemental 31 : les analyses biologiques effectuées au restaurant scolaire de la commune indiquent que l'hygiène est satisfaisante et qu'il n'y a rien à signaler.

- PETR Pays du Lauragais : la charte d'engagement des « apéros de pays » nous a été transmise. Cette démarche permet la valorisation et la promotion des produits alimentaires issus du terroir.

- Finances publiques : à compter du 1er janvier 2019, les impôts seront prélevés directement sur les revenus.

Séance levée à 22h